

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE



OPÉRATION NATIONALE CONCERTÉE

VITESSE ET CHANTIERS ROUTIERS

9 au 15 juin 2025

Respecter les limites de vitesse, c'est la base.

OPÉRATION NATIONALE CONCERTÉE VITESSE



Terrebonne, le 9 juin 2025 – Les services de police du Québec, en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), s'unissent afin de sensibiliser et conscientiser les conducteurs aux risques liés à la vitesse pour l'ensemble des usagers du réseau routier. C'est dans le cadre de l'opération nationale concertée (ONC) VITESSE, qui se tiendra du 9 au 15 juin prochains, que les policiers interviendront de façon intensive auprès des conducteurs qui contreviennent au *Code de la sécurité routière*, et plus particulièrement à l'égard des comportements reliés à la vitesse. Ils interviendront aussi en lien avec le respect des signaux émis par les signaleurs routiers et la lisibilité des plaques d'immatriculation.

Le respect des limites de vitesse est primordial pour assurer la sécurité de tous les usagers de la route. Cela est d'autant plus important avec le retour du beau temps, qui coïncide avec celui des usagers vulnérables sur le réseau routier, dont les piétons, les cyclistes et les motocyclistes. Il en va de même pour la reprise des chantiers de construction qui entraîne une présence accrue de travailleurs et de signaleurs aux abords de ceux-ci.

Respecter les limites de vitesse, c'est la base!

La vitesse est encore l'une des principales causes de collisions sur la route au Québec. Selon certaines études, une diminution de la vitesse moyenne de circulation de 5 km/h permettrait de réduire annuellement de 15 % le nombre de collisions. À titre d'exemple :

- ✓ 12 décès en moins pour une réduction de 1 km/h
- ✓ 60 décès en moins pour une réduction de 5 km/h
- ✓ 120 décès en moins pour une réduction de 10 km/h

Les données sont basées sur un total de 400 décès.

L'empressement d'un conducteur à atteindre sa destination peut l'amener à commettre des actions imprudentes comme effectuer des dépassements par la droite ou successifs en zigzag.

Si chaque conducteur réduisait sa vitesse moyenne, le nombre de blessures et de décès sur les routes du Québec diminuerait considérablement.

La vitesse est au cœur des priorités de la SAAQ puisqu'elle demeure l'une des principales causes de décès et de blessures sur la route. En collaboration avec ses partenaires, la SAAQ poursuit donc ses efforts de sensibilisation en lien avec la vitesse.

Le déploiement de l'opération Vitesse se poursuivra cette année sous le thème « **Respecter les limites de vitesse, c'est la base!** ». L'angle choisi vise à responsabiliser les conducteurs et à leur rappeler qu'ils peuvent faire partie de la solution et contribuer à l'amélioration du bilan routier en respectant les limites de vitesse. Modifier son comportement est l'élément clé d'une conduite sécuritaire et chacun a le pouvoir de sauver des vies !

-30-

Information :

Service de la diffusion et des relations médias

Sûreté du Québec

514 598-4848

www.sq.gouv.qc.ca

Relationnistes auprès des médias

Société de l'assurance automobile du Québec

418 528-4894

Sans frais : 1 866 238-4541

saaq.gouv.qc.ca/salle-de-presse

Section Affaires publiques

Service de police de la Ville de Laval

medias.police@laval.ca

450-662-5050

<https://www.laval.ca/police/>



Police Terrebonne (médias)

Section affaires publiques

1004, avenue Gabrielle-Roy, Terrebonne (Québec) J6Y 0P2

Tél. : 450 492-3627

police.medias@ville.terrebonne.qc.ca